

**DECISIONS du MAIRE prises en application de l'article L. 2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Séance du conseil municipal du 22 juin 2009

- Arrêté municipal du 18 mai 2009 instituant une régie d'avances pour le paiement de dépenses diverses dans le cadre du voyage en Alsace des élèves des classes de terminale des écoles élémentaires de Briey le mardi 16 juin 2009.